

Séance du : 04 mai 2015

n° 13/2015

**L'an deux mille quinze, le quatre mai à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 23 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Patricia RUIZ, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Patrick CHESNAY, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Pierre IZARD, Jean-Claude LANDET, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Thierry PUGET, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL.

**Avaient donné pouvoir :**

M.DUTECH à D.VIENNE, P.FRAISSE à N.CALMET, JC.GOUXETTE à A.ITIER, P.MAUGARD à P.MONOD, JM.PETIT à P.ESPUNY, S.OURLIAC à C.CABROL, C.PRADEL à JP.FLUMIAN, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 44

**Délégués suppléants :**

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Alain MALIGNON, Robert MASSICOT, Marc MENGAUD, Pierre MONOD, Jean-Luc MOREL, Jean-Paul POISSENOT, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

**Excusés :**

Mme Nicole DANJOU.

Mr Etienne CRESPIY.

**Objet : Renouvellement de trois membres du Bureau du PETR**

Monsieur le Président rappelle :

- que le nouveau mode de scrutin des délégués communautaires prévoyait la possibilité de fixer par accord amiable le nombre et la répartition des sièges entre communes en respectant un certain nombre de règles imposées. L'arrêté préfectoral du 17 octobre 2013 a acté l'accord local relatif au nombre et à la répartition des sièges de conseillers communautaires de la communauté de communes de CAP LAURAGAIS suite au renouvellement général des conseillers municipaux en 2014.
- Que par décision du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les accords locaux passés entre les communes membres d'une communauté de communes pour la composition du conseil communautaire.

La survenue d'élections municipales partielles à Vallègue le 6 juillet 2014, a imposé la recomposition du Conseil Communautaire de CAP LAURAGAIS et a remis en cause l'accord local au vu de la décision précitée. Cap Lauragais a donc installé son nouveau Conseil Communautaire par délibération du 20 janvier 2015 et a procédé en conséquence, à l'élection des délégués au PETR par délibération du 23 février 2015.

Or 3 délégués désignés par Cap Lauragais pour siéger au comité syndical du PETR ont été élus membres du Bureau. Considérant que la communauté de communes Cap Lauragais a réinstallé son conseil communautaire, ces mandats sont réputés caducs.

**Monsieur le Président rappelle que le Bureau du PETR est constitué du Président, de 8 Vice-Président et de 15 membres et qu'il convient de procéder au renouvellement d'un vice-président et 2 membres.**

**Monsieur le Président donne lecture des candidatures et propose de passer au vote.**

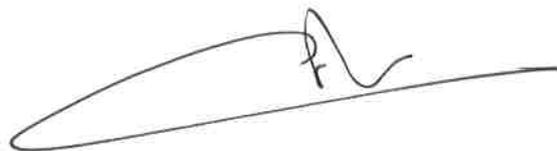
**Après avoir procédé au vote, il résulte que :**

- **M. Louis PALOSSE** est élu à l'unanimité Vice-Président,
- **M. Bernard BARJOU** est élu à l'unanimité membre du Bureau,
- **M. Jean-François PAGES** est élu à l'unanimité membre du Bureau.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 04 mai 2015

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr